

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 06 avril 2017

Convocation du 17/03/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/04/2017.

L'an deux mil dix-sept, le six avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Nicolas DAVIAUD, Christophe GAINON

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, excusés

Bon pour pouvoir : Mireille FOURMOND à Yvonne FREMONT.

---

DCM 2017-31

Vote des subventions 2017

Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE à l'unanimité des membres, les subventions suivantes :

- Comité des fêtes de La Breille Les Pins.....	600 €
- ADMR- du Canton d'Allonnes .....	1 200 €
- Association des parents d'élèves de La Breille .....	250 €
- Musique de Brain sur Allonnes.....	200 €
- ACAS USEP-Brain sur Allonnes.....	140 €
- Maison des Pins-La Breille Les Pins.....	150 €
- Société La Joyeuse- La Breille Les Pins .....	100 €
- LA FOURMILIERE - Brain sur Allonnes .....	300 €
- club nature de La Breille-Les-Pins.....	150 €
- EVS NORD SAUMUROIS .....	143 €
- Yoga.....	200 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>3 433 €</b>

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 10/04/2017  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 11/04/2017  
Et de la publication, le 11/04/2017

